

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le cinq du mois de décembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, Sébastien COUTURIER, adjoints au Maire, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Alain BOUCHÉ, conseiller municipal représenté par Gérard ROBERT, adjoint au maire, Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale représenté par Christian DUHAUT, adjoint au maire, MARION ROBERT, conseillère municipale représenté par Roger MOREL, conseiller municipal.

Excusés :

Delphine ACHARD, conseillère municipale

1 Décision Modificative au Budget de la Commune : Régularisation

Contexte :

- Une subvention de 5 890 € du département a été inscrite au compte 1313 en lieu et place du compte 1323.
- Il convient donc de corriger cette écriture :
 - Débitier le compte 1313
 - Créditer le compte 1323

Proposition :

- Ajouter 5 890 € au compte 1313 du budget commune.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Décision Modificative Commune : investissement éclairage public

Contexte :

- Le bilan comptable des travaux d'éclairage public de la mairie et des environs de la piscine est le suivant :
 - Montant total HT des travaux réalisés : 31 547,55 € HT
 - Montant des subventions : SEDI 80 % : 25 278 € – SIE DRAC : 3 114 €
 - Montant à la charge de la commune : 9 464,27 € dont la TVA récupérable (6 300 €)
- Les écritures comptables de ces travaux requièrent une augmentation des budgets d'investissement

Proposition :

- Ajouter 9 464,27 € au compte 238 du budget commune
- Ajouter 37 857,06 € au compte 21538 du budget commune

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Décision Modificative Budget EAU

Contexte :

- La Trésorerie de La Mure continue son travail de recouvrement,
- Certaines factures d'eau d'exercices antérieurs ne peuvent être recouvrées,
- Notre prévision sur ce thème était insuffisante.

Proposition :

- Rajouter 500 euros au compte 673 du budget eau
- Rajouter 103,34 euros au compte 6541 du budget eau (admission en non valeur)

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Décision Modificative Budget CCAS

Contexte :

- Le repas des anciens de l'année 2015 a été imputé sur le budget 2016,
- Un complément de budget est nécessaire pour assurer le paiement des factures du repas 2016.

Proposition :

- Ajouter 300 € au compte 6232 du budget CCAS.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Compensation de dépenses sur loyer

Contexte :

- La commune loue des logements communaux,
- Un locataire, avec notre accord, a engagé des frais de rénovation à hauteur de 69 euros.

Proposition :

- Réduire une prochaine facture pour ce locataire de la somme correspondante.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Simplification du fonctionnement du CCAS

Contexte :

- La loi NOTRÉ du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République a été promulguée,
- Cette loi n'oblige plus les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS pour exercer leur compétence sociale,
- Il est donc possible, et conseillé par la trésorerie, de simplifier le fonctionnement des actions sociales, en supprimant le budget annexe du CCAS .

Proposition :

- Supprimer le budget annexe du CCAS,

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

- Transcrire les opérations liées à la compétence dans le budget principal de la commune,
- Assurer le fonctionnement des actions sociales de la commune via la commission « Vivre ensemble et CCAS ».

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Coupe affouagères

Contexte :

- L'ONF a défini des coupes affouagères,
- 20 coupes affouagères sont disponibles.

Proposition :

- Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des coupes,
- Un règlement affouagère sera distribué (défini par l'ONF),
- Le prix de la coupe est de 40 euros,
- Un chèque de caution de 80 euros est demandé (vis à vis du règlement).

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Clôture de la séance

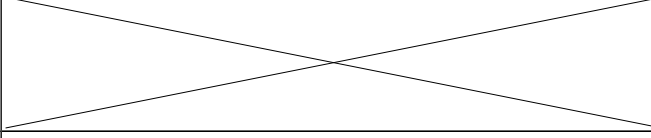
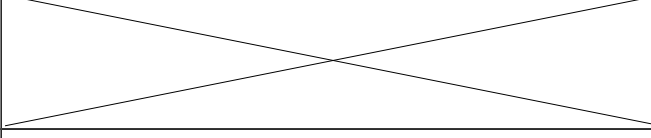
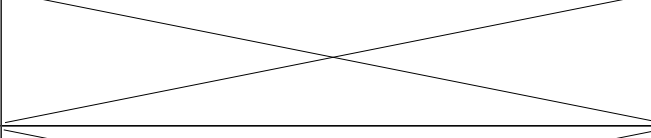
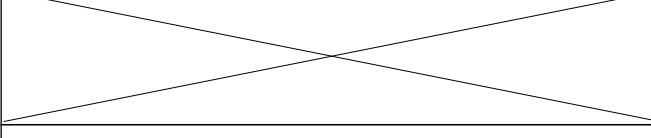
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à : 20h38

9 Informations

- Samedi 10/12 : marché de Noël La Motte d'Aveillans,
- Rencontre avec le FPT : demande d'aide financière,
- Envoi courrier demande d'aide piscine.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
COUTURIER Sébastien, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine, Conseillère, Conseiller	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain, Conseiller	
CLOT Ollivier, Conseiller	
ROBERT Marion, Conseillère	
MEILLAND-REY Sylvie, Conseillère	
MOREL Roger, Conseiller	